

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 29 mai 2026**

*Date de la convocation : 22 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 64*

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Emilie ALONSO, Françoise ASSAD, Muriel BAREILLE, Anne-Marie BATCABE, Jean-Patrick BAZILE, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Sylvain BREVART, Xavier BOISSY, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Emmanuelle CAMELOT, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Guy CAZALET, Vanessa CHAILLOUX, Frédéric CLABÉ, Marie-France CONSTANT, Lindsey DEARY, Sébastien DE TRUCHIS, Jean-Michel DESSÉRE, Nathalie DUPLÉIX, Philippe FAURE, Marc GAIRIN, Jean-Marc GRUSSAUTE, Mehdi JABRANE, Bruno LACAMPAGNE, Florent LACARRERE, Claude LACOUR, Sandrine LAFARGUE, Philippe LALANNE, Marie-Christine MAILLOT, Jérôme MARBOT, Gilles MARDELLE, Fernand MARTIN, Benjamin MOUTET, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Karine PÉRÉ, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Nadège POUEYMIROU-BOUCHET, Didier REY, Michel RIETSCH, Laurent SAINTE-CLUQUE, Carine SARRIQUET, Clément SERVAT, Hubert VIGNAU, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Hervé BARRY (a suppléé Joël SEGOT), Jean-Marc DENAX (a suppléé Valérie REVEL), Eric FRASCA (a suppléé Sylviane MAZEAS-DOLOREA), Jean-Jacques LATEULERE (a suppléé Florent LABORDE), Patrick LENDRES (a suppléé Cathy GARCÈS), Charles PELANNE (a suppléé Isabelle LAHORE).

Etaient excusés :

Michel BERNOS, Françoise CLASTRE, Arnaud JACOTTIN, Stéphane MARS, Marie-Agnès MENORET-ULTRA, Christophe PANDO.

Secrétaire de séance : Florent LACARRERE

**N° 6 - GAL GRAND PAU : INSTALLATION D'UN GROUPE
D'ACTION LOCALE DANS LE CADRE DU VOLET TERRITORIAL
DES FONDS EUROPÉENS 21-27**

Rapporteur : Thierry CARRERE

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), la Communauté de communes Nord-Est Béarn (CCNEB) et la Communauté de communes des Luys en Béarn (CCLB), constituant le périmètre du territoire du Grand Pau, sont membres du Pays de Béarn. Depuis une délibération en date du 28 octobre 2022, Le Pays de Béarn est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale du Grand Pau (ou « GAL Grand Pau »), engagé dans la mise en œuvre du volet territorial des fonds européens 2021-2027.

Ce dispositif intervient dans le cadre du volet territorial des fonds européens en Nouvelle-Aquitaine. Il est conduit sous la forme d'un « Développement Local mené par les Acteurs Locaux » (DLAL) et s'inscrit dans le cadre de l'intervention « 77.05 » LEADER du Plan Stratégique National de la PAC et de l'Objectif Stratégique 5 du programme FEDER-FSE+, « Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux ».

Un dossier de candidature au volet territorial 21-27 a été déposé par le pôle métropolitain du Pays de Béarn le 17 juin 2022 auprès du Conseil régional Nouvelle Aquitaine, autorité de gestion. La stratégie locale présentée a été examinée par un comité technique puis soumise au comité de suivi des programmes européens 2021-2027 qui l'a sélectionnée le 7 novembre 2022.

Le montant de l'enveloppe financière maximale allouée au GAL Grand Pau pour la période de programmation s'élève à 5 099 372 €, répartis comme il suit :

- 1 384 279 € au titre du FEADER/LEADER ;
- 3 715 093 € au titre du FEDER OS 5.1

La mise en œuvre du dispositif est soumise à un cadre conventionnel qui en fixe les modalités opérationnelles et détermine la constitution du Groupe d'Action Locale qui en assure la gouvernance.

Le GAL assure les missions suivantes telles que définies à l'article 33 du règlement (UE) 2021/1060 :

- renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre des opérations ;
- élaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires, qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection ;
- préparer et publier des appels à propositions le cas échéant ;
- sélectionner des opérations, déterminer le montant du soutien et soumettre les propositions à l'organisme responsable de la vérification finale de leur admissibilité avant approbation ;
- assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie ;
- évaluer la mise en œuvre de la stratégie.

Le Groupe d'Action Locale du Grand Pau, qui assure le pilotage du volet territorial des fonds européens 21-27 et la sélection des projets dans le cadre de la stratégie de développement local, est composé comme suit :

20 membres ayant voix délibérante, répartis en deux collèges.

Le collège public, comportant 10 membres, tous titulaires, dont :

- 3 conseillers métropolitains représentant la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées
- 3 conseillers métropolitains représentant la Communauté de communes Nord Est Béarn
- 3 conseillers métropolitains représentant la Communauté de communes des Luys en Béarn
- 1 élu désigné par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Le collège privé, comportant 10 membres, tous titulaires, dont :

- 7 membres titulaires, représentant la société civile du territoire
- 1 élu issu de la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn
- 1 élu issu de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques
- 1 élu issu de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques

En outre, une articulation est effectuée avec le pilotage de la Politique Contractuelle Territoriale 2026-2028 de la Nouvelle Aquitaine et son règlement d'intervention.

Une première installation du groupe d'action locale s'est déroulée lors de la séance du Conseil métropolitain du 7 avril 2023. Depuis le 15 mars 2026, date du premier tour des élections municipales, le GAL est entré dans une période de transition.

Il appartient au pôle métropolitain du Pays de Béarn, structure porteuse du GAL, de désigner les nouveaux Conseillers métropolitains du collège public sur la base des propositions émises par les EPCI du périmètre concerné.

Désignation des Conseillers métropolitains du GAL Grand Pau		
EPCI	Prénom	Nom
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Mehdi	JABRANE
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Jean-Marc	DENAX
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Emmanuelle	CAMELOT
Communauté de communes Nord Est Béarn	Thierry	CARRÈRE
Communauté de communes Nord Est Béarn	Jean-Michel	DESSÉRÉ
Communauté de communes Nord Est Béarn	Guy	CAZALET
Communauté de communes des Luys en Béarn	Bernard	PEYROULET
Communauté de communes des Luys en Béarn	Marie-Christine	MAILLOT
Communauté de communes des Luys en Béarn	Frédéric	CLABÉ

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

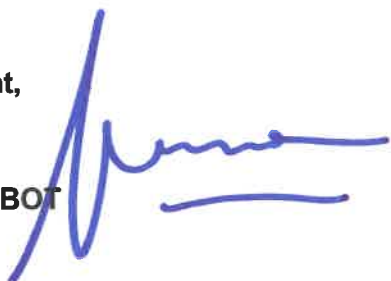
- 1 - Valider la composition du collège public du groupe d'action locale du Grand Pau ;**
- 2 - Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

Conclusions Adoptées

à l'unanimité

Le Président,

Jérôme MARBOT



Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

Florent LACARRERE

